

Date de convocation : 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre LAMOINE

Présents :

François RIVA, Maire, Alain MOUILLERAT, 1^{er} adjoint, Benjamin TOUZET, 3^{ème} adjoint, Pierre LAMOINE, 4^{ème} adjoint, et Cédric FURET, 5^{ème} adjoint,

les conseillères et conseillers municipaux : Vincent PINOT, Marie-Christine SIMONET, Sébastien CHABIRON, Éric AUFORT, Marcel LEROY, Maire délégué pour Rimondeix, Romaric GOUABAULT, Victor GAUMER, Denis TÊTE, Guylène THOMAS.

Absents :

Michaël LESAGE, 2^{ème} adjoint

les conseillères et conseillers municipaux : Claude AZZOUG, Angélique BRINDEAU, Aurélie LAMOINE, Catherine SAVIGNAT

1) Extraits des délibérations qui ont été votées :

2020-65 : ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION 2020-64 du 24 septembre 2020

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est opposé au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Creuse Confluence, avec un temps d'avance sur le calendrier imposé.

- **DÉCIDE** d'annuler la délibération 2020-64
- **DONNE POUVOIR** à Mr le Maire pour exécuter cette décision
- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte une délibération en tous points conforme à la précédente**

2020-66 : MISE EN PLACE CARTE COMMUNALE

« **CONSIDÉRANT** que la commune a besoin de désigner une entreprise pour l'élaboration de la carte communale, L'entreprise SCALE (groupement d'étude), représenté par Mr GUILLET Thierry, urbaniste, est retenue. Un devis de 10500 euros TTC a été établi qui se présente en 4 phases (offre consultable à la mairie) :

Phase 1 : diagnostic	4500,00 €
Phase 2 : définition projet	1250,00 €
Phase 3 : définition périmètre constructible	2000,00 €
Phase 4 : phase administrative	1000,00 €
total	8750,00 €
Tva 20%	1750,00 €
TTC	10500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de prendre cette entreprise et accepte le devis
 - **AUTORISE** Mr le maire à valider le devis
-

2020-67 : REVISION DES I.F.S.E., REGIME INDEMNITAIRE

« Mr le Maire explique que la somme mise en place pour le régime indemnitaire n'a pas changé depuis 2019 et qu'il est nécessaire de s'aligner sur d'autres communes.
Le CIA quant à lui n'est pas obligatoire,

Mr le Maire propose d'augmenter l'enveloppe globale consacrée à cette action à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE la révision de l'I.F.S.E
- DONNE POUVOIR à Mr le maire pour exécuter cette décision

2020-68 : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

« Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 2382 euros réparties comme indiqué ci-dessous :

AACPG	300 €
AAPPMA	120 €
Alcool assistance	32 €
Union sportive de Parsac	500 €
Foot génération 2000	300 €
Vélo Club gouzonnais	500 €
Lire en Creuse	30 €
Association solex	600 €
TOTAL	2382 €

- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents afférents au versement des subventions aux associations

2) Questions diverses :

➤ **TRAVAUX EN COURS :**

- Les travaux d'éclairage sont avancés de moitié et permettrons de diviser la consommation par 3
- Les travaux de garderie ont pris du retard (délais livraison fenêtres)
- La mare de Jardon est en phase d'achèvement

➤ **CONSÉQUENCES COVID :**

- Une organisation du travail a été mise en place suite à l'absence d'employés
- Annulation des repas des aînés et des vœux du 1^{er} janvier 2021.
Le repas est remplacé par des colis (à partir de 65 ans) qui seront distribués par les conseillers

- **BULLETIN MUNICIPAL** : en cours de réalisation
- **SITE INFORMATIQUE** : en cours de réalisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **10 heures 30**.

Le Maire,
François BIVA

